
**Auvents de caravane — Exigences de
fonctionnement et méthodes d'essai**

Caravan awnings — Functional requirements and test methods

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8937:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8937:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 8937 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel de sports et d'activités de plein air*, sous-comité SC 2, *Tentes de camping*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8937:1991), qui a fait l'objet d'une révision technique.

[ISO 8937:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8937:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

Auvents de caravane — Exigences de fonctionnement et méthodes d'essai

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les exigences de fonctionnement des auvents de caravanes et d'autocaravanes. Dans la présente Norme internationale, le terme «caravanes» signifie toujours caravanes et autocaravanes.

La présente Norme internationale s'applique aux types différents d'auvents décrits dans l'article 5.

Les spécifications de l'ISO 8936 s'appliquent aussi aux auvents concernés par la présente Norme internationale.

Les spécifications relatives au tissu ne sont pas prises en compte dans la présente Norme internationale.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 2062:1993, *Textiles — Fils sur enroulements — Détermination de la force de rupture et l'allongement à la rupture des fils individuels.*

ISO 2409:1992, *Peintures et vernis — Essai de quadrillage.*

ISO 5081:1977, *Textiles — Tissus — Détermination de la force de rupture et de l'allongement de rupture (Méthode sur bande).*

ISO 5912:1993, *Tentes de camping.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

auvent de caravane

tente installée sur un véhicule de loisir habitable et qui permet l'extension de la partie habitable

[ISO 7418:1989, 3.06]

3.2

surface au sol

surface limitée par la base des parois extérieures de l'auvent et la paroi de la caravane

3.3
périmètre

longueur mesurée le long du rail d'auvent généralement situé autour de la face de la caravane, quand la caravane est de niveau, avec les stabilisateurs d'angle en place, la longueur étant mesurée à partir du sol à chaque extrémité

Voir Figure 1.

3.4
profondeur de l'auvent au sol

distance horizontale entre la base de la paroi de la caravane et la base des parois avant de l'auvent

Voir Figure 2.

3.5
profondeur intérieure de l'auvent au toit

distance horizontale entre la paroi de la caravane et la façade de l'auvent, au niveau du toit

Voir Figure 2.

3.6
profondeur hors tout

distance horizontale entre la paroi de la caravane et le point le plus en avant de l'auvent, mesurée à angles droits

4 Termes additionnels

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les termes additionnels utilisés dans la présente Norme internationale sont illustrés à la Figure 2.

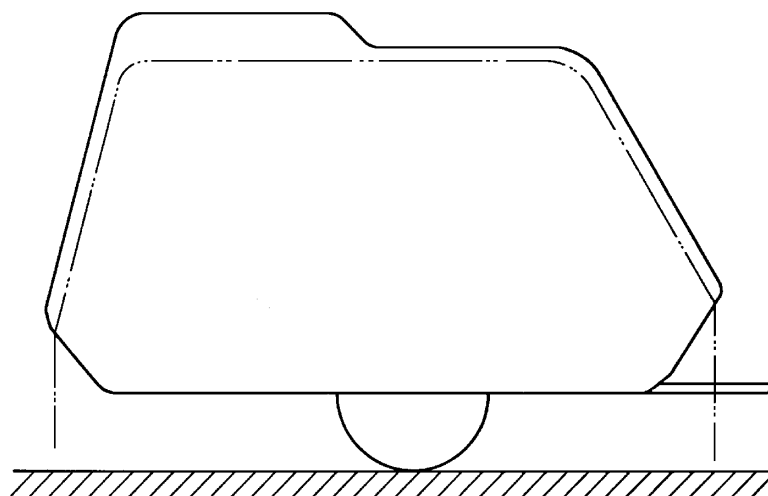
5 Types

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

Type SN: auvent neige (capable de supporter un certain poids de neige).

Type R: auvent résidentiel (utilisable en toutes saisons, capable de supporter un peu de neige).

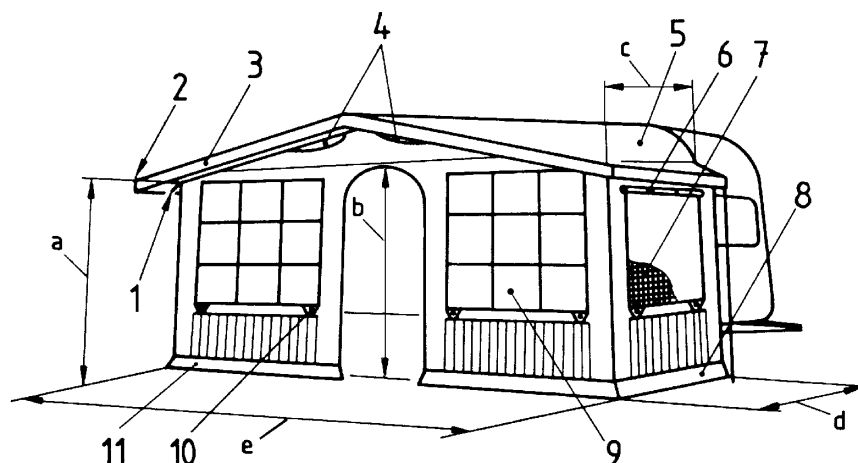
Type T: auvent tourisme (utilisable pour le tourisme dans des conditions météorologiques tempérées).



Légende

Périmètre: _____

Figure 1 — Périmètre



Légende

1	Points d'attache du haubanage du toit	6	Couvre-fenêtre/volet
2	Pointes	7	Fenêtre moustiquaire
3	Casquette	8	Toile à pourrir
4	Aération (voir ISO 7152)	9	Baie transparente
5	Toit	10	Haubanage de mur
		11	Fixation au sol

a Hauteur debout

b Hauteur d'entrée

c Profondeur intérieure de l'auvent au toit

d Profondeur de l'auvent au sol

e Largeur de l'auvent

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8937:2000

<http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

Figure 2 — Illustration des termes additionnels utilisés

6 Exigences

6.1 Dimensions de l'auvent

6.1.1 Profondeur de l'auvent

Les auvents de type R doivent avoir une profondeur minimale au toit de 200 cm, ceux de type T 180 cm et ceux de type SN 140 cm.

6.1.2 Largeur de l'auvent

Les auvents de type SN doivent avoir une largeur minimale de 150 cm.

6.1.3 Dimension d'entrée

Une entrée, au moins, doit avoir une hauteur minimale mesurée par rapport au sol de 170 cm à son point le plus élevé et une largeur minimale de 50 cm.

6.1.4 Hauteur debout

La hauteur debout des auvents de types R et T doit être de 180 cm au minimum, sur 70 % de la surface au sol.

6.1.5 Dimension de périmètre de l'auvent

Pour chaque auvent, la gamme de périmètres correspondants doit être indiquée.

6.2 Fermetures à glissière

La résistance minimale à la déchirure transversale des fermetures à glissière déterminée conformément à 7.1 doit être de

700 N pour les fermetures à glissière des parois extérieures supportant des charges (par exemple charge du vent);

300 N pour les fermetures à glissière des fenêtres et des volets.

6.3 Armature de l'auvent

6.3.1 L'armature doit être en partie ajustable.

Quand deux éléments d'armature sont assemblés, l'élément inférieur ne doit pas se séparer de l'autre quand, en position verticale, il est soumis à une charge double de son propre poids.

La partie supérieure de l'emboîtement doit recouvrir la partie inférieure pour empêcher toute entrée d'eau.

6.3.2 Les éléments d'armature non reliés entre eux par ressort ou autre système doivent être identifiés de manière permanente ou être accompagnés d'un plan détaillé.

6.3.3 Testé conformément à 7.2.1, la plus longue partie droite dans l'armature principale entre deux supports, incluant les coins, doit supporter une force F de 100 N.

6.3.4 L'assemblage des armatures aux angles fixes doit résister à l'essai indiqué en 7.2.3, sans dommage ni déformation permanente.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a6116d-86bf-4908-b860-17e8ab261380/iso-8937-2000>

6.4 Haubanage et ancrage

6.4.1 Les dispositifs tendeurs au sol doivent avoir une résistance minimale à la rupture de 350 N, lorsqu'ils sont essayés conformément à 7.3.

6.4.2 Le toit doit comporter des points d'attache pour au moins un hauban à chaque angle avant.

Sur les auvents de types R, des points d'attache de haubans tempête doivent être situés à une hauteur convenable (hauteur traditionnelle des appuis de fenêtres) et être espacés horizontalement de 60 cm au maximum, sans compter la porte.

Testé conformément à 7.3, tout le système d'habanage, incluant anneaux, points d'attache supérieures et inférieurs et dispositif tendeur (sauf les tendeurs au sol), doit pouvoir résister à une traction minimale de 500 N.

NOTE La résistance supérieure du système de haubanage par rapport aux tendeurs au sol s'explique par le fait que ces éléments ne sont pas interchangeables, et qu'il faut donc prévoir une réserve de résistance au vieillissement.

6.4.3 L'écartement entre les différents dispositifs tendeurs au sol ne doit en aucun point dépasser 75 cm (type T), 65 cm (type R) et 50 cm (type SN).

Un moyen doit être utilisé, au bas des fermetures à glissière, pour soulager les contraintes latérales qui s'y exercent.

6.5 Pièces métalliques

Toutes les pièces métalliques doivent résister à la corrosion. Cette condition est remplie si, après essai effectué conformément à 7.2.4, on ne constate aucune décoloration du papier-filtre.

6.6 Liaison de l'auvent à la caravane

Si l'auvent est muni d'une glissière, son jonc doit s'accorder avec le rail de la caravane.

Il ne doit pas être possible, pendant l'essai prévu en 7.4, de faire sortir la glissière du rail.

6.7 Aération de confort

La ventilation doit assurer une circulation d'air. Les auvents à toit enduit doivent posséder un orifice de ventilation immédiatement sous la faîtaige.

6.8 Protection contre les courants d'air

6.8.1 Toile à pourrir extérieure

La toile à pourrir extérieure doit avoir une largeur de 30 cm au minimum, et les toiles à pourrir doivent se chevaucher au niveau des joints. Il doit être possible de fixer les toiles à pourrir extérieures au sol au moyen de piquets espacés de 65 cm au maximum.

Les toiles à pourrir extérieures doivent être dotées de passages de piquets résistant à la déchirure. Cette condition est remplie si les trous de passage résistent sans dommage à l'essai effectué conformément à 7.5.

6.8.2 Toile à pourrir intérieure

Si l'auvent en est équipé, la toile à pourrir intérieure doit avoir une largeur de 30 cm au minimum, et les éléments doivent se chevaucher au niveau des joints.

6.8.3 Jupe et cache-roue

L'auvent doit être fourni avec une jupe et un cache-roue qui protège l'intérieur contre le vent pénétrant sous la caravane.

6.9 Couvre-fenêtres

Les couvre-fenêtres doivent chevaucher d'au moins 10 cm les ouvertures de fenêtre sur tout leur pourtour. Ils doivent être pourvu de points de fixation (par exemple olives) espacés de 35 cm au maximum sur le plan vertical, et de 90 cm horizontalement.

NOTE Dans le cas de fermetures à glissière, le recouvrement peut être inférieur.

6.10 Imperméabilité de l'auvent

Au cours de l'essai d'arrosage selon 7.6, il ne doit pas pénétrer d'eau à l'intérieur de la tente, à part la légère pulvérisation admissible dans les premières 120 s.

6.11 Résistance à la charge du toit

Testé conformément à 7.2.2, les auvents de type SN et R doivent supporter les charges suivantes sans dommage ni réduction des capacités fonctionnelles.

Type R : 300 N/m²

Type SN : 1 500 N/m²